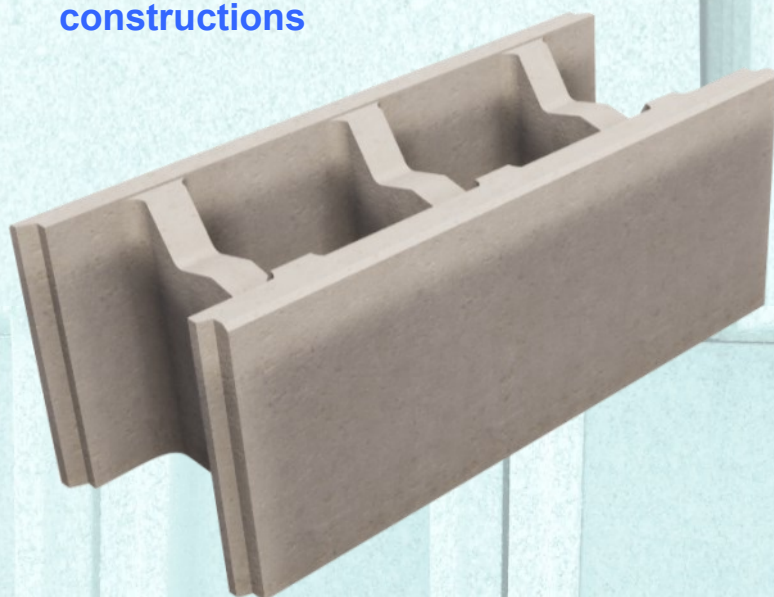
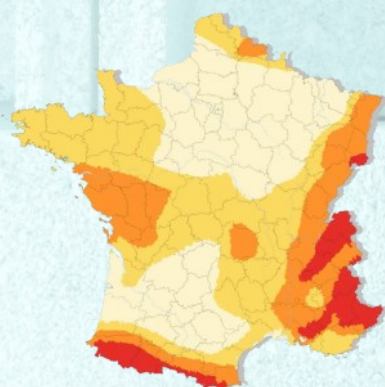
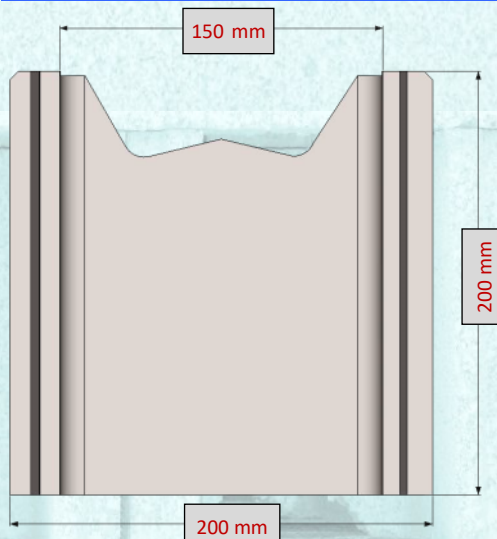


Le Bloc de Coffrage Sismique

- ♦ Obligatoire dans toutes les zones sismiques pour tous les bâtiments recevant du public
- ♦ Obligatoire en zones sismiques 3,4 et 5 pour toutes les constructions



Forme de l'entretoise permettant, le montage facilité des aciers



- Zone de sismicité 1 - très faible
- Zone de sismicité 2 - faible
- Zone de sismicité 3 - modérée
- Zone de sismicité 4 - moyenne
- Zone de sismicité 5 - forte (outre-mer)

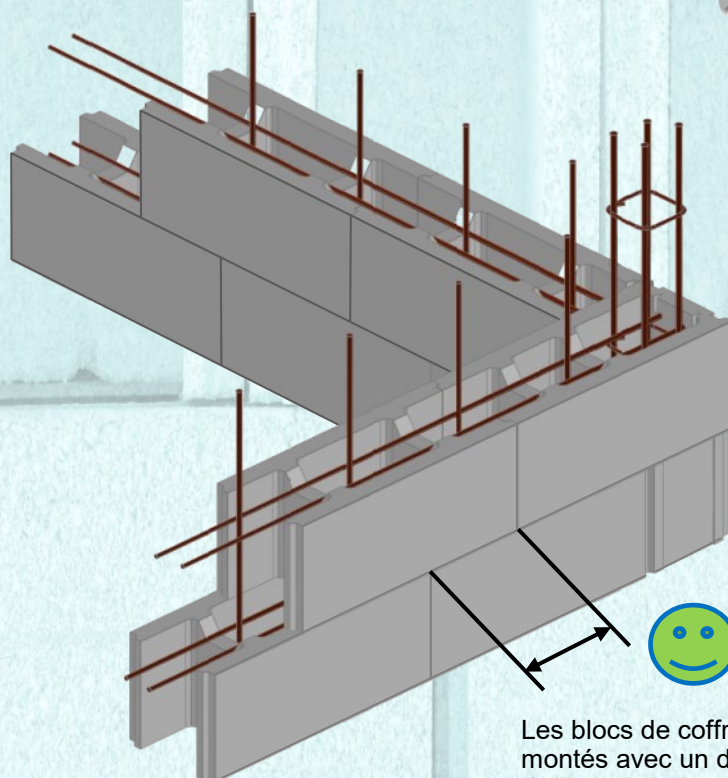
Caractéristiques de tous nos blocs de coffrage

Désignation	Poids (kg)	Conditionnement	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm)	Tolérance Hauteur D 1	Litrage béton / m ²
Coffrage de 15	16	72	50	15	20	± 2.0 mm	80 litres
Coffrage de 20	20	60	50	20	20	± 2.0 mm	120 litres
Coffrage de 20 sismique	17	60	50	20	20	± 2.0 mm	130 litres
Coffrage de 25	21	48	50	25	20	± 2.0 mm	160 litres
Coffrage de 30	23	36	50	30	20	± 2.0 mm	200 litres

BLOC DE COFFRAGE SISMIQUE



Exemple de montage



Les blocs de coffrage doivent être montés avec un décalage minimal du tiers de la longueur du bloc.



Mise en œuvre

- Mise en place des armatures verticales (noyées dans les fondations ou la dalle) et horizontales à l'avancement du montage des blocs, aciers haute adhérence HA de limite d'élasticité 500 Mpa, suivant les calculs et recommandations d'un bureau d'études en béton armé.
- Réalisation de l'arase avec un mortier en démarrant depuis le point haut de la fondation ou de la dalle, l'assise devant être parfaitement plane et horizontale ce qui conditionnera par la suite la bonne mise en œuvre de l'ouvrage.
- Pose du premier rang de blocs coffrage en commençant par les angles, le réglage horizontal sera contrôlé de niveau dans les deux sens, puis effectuer le montage des rangs suivants au mortier (tolérance hauteur : $D1 / \pm 2.0 \text{ mm}$) sur 8 rangs de hauteur maximum.
- La pose par collage ou par empilage à sec nécessite des produits garantissant des tolérances en hauteur réduites et classées D3 ou D4 (amendement en juillet 2012 de la norme NF DTU 20.1).
- Réaliser le remplissage du béton en toute sécurité sur 1.50 m de hauteur maximum par jour comme le prévoit l'amendement en juillet 2012 de la norme NF DTU 20.1.
- Le béton de remplissage devra être résistant (de classe minimum C20/25) pour reprendre les efforts pour lesquels l'ouvrage est prévu de résister avec une consistance suffisamment fluide (0/12 avec affaissement S4) pour bien remplir les alvéoles des blocs de coffrage qui devront être nettes de tous débris.
- L'utilisation d'un plastifiant pour la mise en place du béton est conseillée.
- Le béton coulé en place devra s'arrêter au minimum 5 cm en-dessous de l'arase supérieure en attente pour solidariser les rangs des blocs de coffrage suivants avec les noyaux centraux.

Pour plus d'informations contactez-nous...

EUROBETON INDUSTRIE

Z.A. du Nouveau Monde Nord / F-57300 Hagondange

info@eurobeton-industrie.com

Tél. : (33) 3 87 17 36 46 / Fax : (33) 3 87 17 36 48

www.eurobeton-industrie.com